



# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner compléter à : Hôpitaux Du Léman, service formation continue, 3 avenue de la Dame – 74200 THONON LES BAINS | [L-FROSSARD@ch-hopitauxduleman.fr](mailto:L-FROSSARD@ch-hopitauxduleman.fr) ou [FORMATION@ch-hopitauxduleman.fr](mailto:FORMATION@ch-hopitauxduleman.fr) | Siret 267 411 031 000 11 - NAF 8610z - Déclaration d'Activité 82740205974 – organisme DPC 2076

NOM : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Libéral - Pro individuel - Demandeur d'emploi - Etudiant

Etes-vous une personne en situation de Handicap :  OUI  NON  
Si oui, nous vous contacterons afin de mettre en place les conditions de votre accueil.

## 1. Données du financeur de la formation demandée :

Nom Etablissement employeur : .....

Etablissement Privé  Cabinet Libéral  Etablissements publics  Autres  
Siret : .....

Nom et fonction du signataire de la convention de formation : .....

Adresse Etablissement : .....  
Code postal et ville Etablissement : .....

Tél. : ..... Mail : .....@.....  
Feuille d'émargement, Attestation de présence et certificat de réalisation à la facturation

Nom et coordonnées de OPCA / OPCO : .....  
.....

## 2. Formation souhaitée :

INTITULE DE LA SESSION: .....

Dates : .....

### OBLIGATOIRE :

- Pour toute inscription à une session de recyclage AFGSU, le stagiaire doit fournir une copie de son diplôme à recycler
- Pour les participants aux **AFGSU niveau 1 et 2 et recyclage** : nom de jeune fille, date et lieu de naissance :  
.....
- Pour les participants à l'ETP le n° **ADELI** ou **RPPS**: .....

Inscription hors prise en charge employeur : chèque à l'ordre du «trésor Public» de caution du montant des droits pédagogiques obligatoire pour toute inscription (Sauf précision, les tarifs indiqués sont hors frais de repas, déplacement et hébergement du stagiaire) Sur ordre du stagiaire, ce chèque peut servir de règlement et être encaissé à l'issue de la formation.

Bulletin d'inscription Stagiaire Employeur Inscription Obligatoire : Signature du Directeur et Cachet de l'établissement si inscription par l'Employeur. Vaut acceptation des CGV. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire de ce bulletin d'inscription, sont utilisées par les HDL uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Fait à ..... Le .....

Signature du stagiaire – ou cachet et signature de l'employeur



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

## Désignation

**Les Hôpitaux Du Léman (HDL)** possède un organisme de formation professionnelle continue, situé au 3 avenue de la Dame, 74200 THONON LES BAINS, SIRET 267 411 031 000 11, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 82740205974 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région Rhône-Alpes-Auvergne.

**Les HDL** mettent en place et dispense des formations interentreprises, en Haute-Savoie sur l'ensemble du Groupement de Territoire Hospitalier (GHT), seuls ou en partenariat avec les acteurs du GHT du département.

**Les HDL sont référencés Datadock et OGDPC.**

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par **les HDL** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, **les HDL** s'engagent à fournir un devis sur demande du client. Ce dernier est tenu de retourner **aux HDL** un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une attestation de présence sera fournie au client en fin de formation.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Le règlement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où **Les HDL** ne reçoivent pas la prise en charge de l'OPCO, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions de report d'une séance de formation

Le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute demande de report doit faire l'objet d'une notification auprès du Service de la Formation Continue.

## Dédommagement, réparation ou dédit en cas d'annulation de la formation

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation,

- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 20 % du coût total de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 10 avant le début de la formation : 100 % du coût total de la formation est dû.

*\* Les sommes perçues au titre de dédommagement ne sont pas imputables sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.*

*Celles-ci sont spécifiées sur la facture, ou font l'objet d'une facturation séparée et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation.*

*Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.*

## Non-réalisation de prestation de formation

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, **les HDL** ne pourront être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, **Les HDL** rembourseront au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

## Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

## Condition de participation formation présentielle

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur **des HDL**, joint à la convocation.

Si la formation se déroule hors des locaux **des HDL**, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.



### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès **des HDL**. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Protection des données personnelles**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client **aux HDL** sont utiles pour le traitement de l'inscription et le suivi de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En transmettant ses informations et ses coordonnées auprès **des HDL**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/ publications de la part **des HDL** par mail ou téléphone. Il est libre de se désinscrire à tout instant. Il suffit pour cela de le signaler au Service de la Formation Continue.

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant consent à ce qu'il puisse être filmé ou photographié durant les formations organisées par **les HDL**. Il autorise **Les HDL** à faire usage des photographies prises dans le cadre des formations dans sa communication externe (post réseaux sociaux, articles sur le site internet). Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

### **Communication et publicité :**

**Les HDL** se réservent le droit de communiquer sur les prestations réalisées pour le compte de ses clients et de citer ces derniers dans la liste de ses références commerciales. Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre **Les HDL** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal administratif de Grenoble.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant la commande.